



FEEL SAFE



URGENCE : DES DROITS À DÉFENDRE !

ARTICLES DE LA CIDE



ART. 1

TOUS LES ENFANTS DU
MONDE ONT LES
MÊMES DROITS



ART. 2

TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) CONTRE
TOUTE FORME DE
DISCRIMINATION
(RELIGION, LANGUE,
NATIONALITÉ, ETC.)



ART. 3

LES ADULTES QUI
S'OCCUPE DE TOI
DOIVENT TOUJOURS
DÉCIDER DANS TON
INTÉRÊT



ART. 4

LES ÉTATS DOIVENT
S'ENGAGER À FAIRE
RÉELLEMENT
RESPECTER TES
DROITS



ART. 5

TA FAMILLE DOIT TE
PROTÉGER, PRENDRE
SOIN DE TOI ET
T'AIDER À GRANDIR



ART. 6

TU AS LE DROIT DE
VIVRE



ART. 7

TU AS LE DROIT
D'AVOIR UN NOM ET
UNE NATIONALITÉ



ART. 8

TU AS LE DROIT
D'AVOIR TA PROPRE
IDENTITÉ



ART. 9

TU AS LE DROIT DE
VIVRE AVEC TES
PARENTS, SI CELA NE
NUIT PAS À TON
DÉVELOPPEMENT



FEEL SAFE



URGENCE : DES DROITS À DÉFENDRE !

ARTICLES DE LA CIDE



ART. 10

TU AS LE DROIT DE TE DÉPLACER POUR REJOINDRE TA FAMILLE SI VOUS VIVEZ DANS DES PAYS DIFFÉRENTS



ART. 11

LES ÉTATS DOIVENT S'ASSURER QUE LES ENFANTS NE RISQUENT PAS D'ÊTRE ENLEVÉS ET EMMENÉS À L'ÉTRANGER



ART. 12

TON OPINION DOIT TOUJOURS ÊTRE PRISE EN COMPTE DANS LES DÉCISIONS QUI TE CONCERNENT



ART. 13

TU AS LE DROIT DE T'EXPRIMER LIBREMENT, TOUJOURS EN RESPECTANT LES AUTRES



ART. 14

TU AS LE DROIT D'AVOIR TES PROPRES IDÉES ET DE CROIRE EN LA RELIGION QUE TU PREFÈRES



ART. 15

TU AS LE DROIT D'ÊTRE AVEC TES AMI(E)S ET DE LES RETROUVER



ART. 16

TU AS LE DROIT D'AVOIR UNE VIE PRIVÉE, Y COMPRIS AU SEIN DE TA FAMILLE



ART. 17

TU AS LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ(E) ET PROTÉGÉ(E) CONTRE LES CONTENUS DANGEREUX



ART. 18

TU AS LE DROIT D'ÊTRE ÉLEVÉ(E) ET ÉDUQUÉ(E) PAR TES PARENTS



FEEL SAFE



URGENCE : DES DROITS À DÉFENDRE !

ARTICLES DE LA CIDE



ART. 19

TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) CONTRE
TOUTE FORME DE
MALTRAITANCE ET
D'ABUS



ART. 20

TU AS DES DROITS
SPÉCIFIQUES SI TU NE
PEUX PAS VIVRE AVEC
TES PARENTS



ART. 21

TON ADOPTION N'EST
AUTORISÉE QUE DANS
TON INTÉRÊT
SUPÉRIEUR



ART. 22

SI TU ES RÉFUGIÉ(E), TU
AS DROIT À UNE
PROTECTION
SPÉCIFIQUE



ART. 23

SI TU ES HANDICAPÉ(E),
TU AS DROIT À UNE
AIDE SPÉCIFIQUE POUR
BIEN GRANDIR



ART. 24

TU AS DROIT À LA
SANTÉ ET AUX SOINS
MÉDICAUX



ART. 25

TU AS DROIT À UN
SUIVI RÉGULIER DE
TES TRAITEMENTS
SPÉCIFIQUES



ART. 26

SI TU ES PAUVRE, TU
AS DROIT À UNE AIDE
SPÉCIFIQUE DE L'ÉTAT



ART. 27

TES PARENTS (OU
L'ÉTAT) DOIVENT TE
FOURNIR DES
VÊTEMENTS, DE LA
NOURRITURE ET UN
TOIT POUR VIVRE



FEEL SAFE



URGENCE : DES DROITS À DÉFENDRE !

ARTICLES DE LA CIDE



ART. 28
TU AS LE DROIT
D'ALLER À L'ÉCOLE



ART. 29
TU AS DROIT À UNE
ÉDUCATION QUI
DÉVELOPPE TA
PERSONNALITÉ ET
PRÔNE LE RESPECT DES
AUTRES



ART. 30
SI TU APPARTIENS À UN
PEUPLE MINORITAIRE,
TU AS LE DROIT DE
CONSERVER TA PROPRE
CULTURE



ART. 31
TU AS LE DROIT
D'AVOIR DU TEMPS
LIBRE, DE JOUER ET
DE TE REPOSER



ART. 32
TU AS LE DROIT DE
REFUSER LES TRAVAUX
LOURS ET DANGEREUX
OU QUI T'EMPÊCHENT
D'ALLER À L'ÉCOLE



ART. 33
IL EST INTERDIT DE TE
DONNER DE LA
DROGUE OU DES
SUBSTANCES
DANGEREUSES



ART. 34
TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) CONTRE
TOUTES SORTES
D'EXPLOITATION ET
D'ABUS SEXUELS



ART. 35
TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) CONTRE
L'ENLÈVEMENT ET LE
TRAFIC D'ENFANTS



ART. 36
TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) CONTRE
TOUTES FORMES
D'EXPLOITATION



FEEL SAFE



URGENCE : DES DROITS À DÉFENDRE !

ARTICLES DE LA CIDE



ART. 37

TU AS LE DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ(E)
CONTRE LA TORTURE
ET LES PUNITIONS
CRUELLES



ART. 38

TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) EN CAS DE
GUERRE



ART. 39

TU AS LE DROIT À DES
SOINS SPÉCIFIQUES SI
TU A ÉTÉ VICTIME DE
MALTRAITANCE



ART. 40

TU AS LE DROIT D'ÊTRE
AIDÉ(E) ET TRAITÉ(E)
AVEC DIGNITÉ SI TU NE
RESPECTES PAS LA LOI



ART. 41

TU AS LE DROIT D'ÊTRE
PROTÉGÉ(E) PAR DES LOIS
QUI GARANTISSENT UNE
MEILLEURE PROTECTION
QUE LA CONVENTION



ART. 42

TU AS LE DROIT DE
CONNAÎTRE LES DROITS
PRÉVUS DANS LA
CONVENTION